Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF **Staatssekretariat für Wirtschaft SECO** 



## **Konkurse - Faillites - Fallimenti**

VS

- 1. Débitrice: Gest-Luc Sàrl, 3961 Anniviers
- 2. Délai pour contester l'état de collocation: 08.07.2013 jusqu'au 29.07.2013
- **3.** Délai pour contester l'inventaire: 08.07.2013 jusqu'au 19.07.2013
- 4. Remarques: sont également déposés:
  - a) l'inventaire
  - b) les revendications que l'administration de la faillite renonce à contester
  - c) les actions que l'administration de la faillite renonce à introduire, notamment l'action en dommages et intérêts éventuelle à l'encontre de l'associé et gérant (art. 827 et 757 CO).

Délai pour recourir contre l'inventaire : dix jours dès la date du dépôt

(art. 32 OAOF)

Concernant les actions, procédures et revendications que l'administration renonce à introduire ou contester, chaque créancier peut, dans le délai péremptoire de vingt jours dès la date du dépôt, s'opposer aux décisions de l'administration de la faillite et/ou requérir la cession des droits de la masse (art. 260 LP).

Office des faillites de Sierre 3960 Sierre

00950181